

**Délibération n°CA-2020-120 de la séance à distance du conseil d'administration
du 19 novembre 2020 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du
conseil d'administration du 1^{er} octobre 2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par voie électronique, avec 31 participants, 27 voix pour, 4
abstentions, un membre ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2020 tel que présenté dans
le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 19 novembre 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Conseil d'administration

1^{er} octobre 2020

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Informations du président
2. Approbation du procès-verbal des séances du 9 juillet 2020 et du 23 juillet 2020 – Reporté
3. Points à caractère stratégique
 - 3.1. Volet commun du Contrat de site 2020-2024 – Reporté
 - 3.2. Approbation de la convention de site 2020-2024 avec le CNRS (*délibération*)
 - 3.3. Point sur l'établissement public expérimental, université de Lille
 - 3.4. Plans de relance
 - 3.5. Regroupements de composantes
 - 3.5.1. Point d'étape
 - 3.5.2. Création de l'UFR des sciences de santé et du sport (*délibération*)
4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université
 - 4.1. En matière réglementaire et de vie institutionnelle
 - 4.1.1. Modification du bornage de l'année universitaire 2019-2020 pour le doctorat et les HDR (*délibération*)
 - 4.2. En matière tarifaire et d'achats
 - 4.2.1. Tarifs 2021 du raccordement des établissements hors Université de Lille au réseau RAOUL (*délibération*)
 - 4.2.2. Mise à jour de la tarification des locaux d'Eurasport (*délibération*)
 - 4.3. En matière financière et de ressources humaines
 - 4.3.1. Indemnisation des experts participant à l'évaluation des dossiers de candidature aux bourses de mobilité Éole du réseau franco-néerlandais (*délibération*)
 - 4.3.2. Demandes de remise gracieuse (*délibération*)
 - 4.3.3. Valeur faciale de la carte cadeau attribuée aux enfants de personnels pour 2020 (*délibération*)
 - 4.4. Attribution de subventions
 - 4.4.1. Sur budget des services
 - 4.4.1.1. Association « Ulysse » (*délibération*)
5. Points issus du conseil académique et de ses commissions
 - 5.1. Point issu du conseil académique
 - 5.1.1. Approbation du volet U Lille du projet « Pôles pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » (*délibération*)
 - 5.2. Points issus de la commission recherche
 - 5.2.1. Approbation des demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets de la Région Hauts de France (*délibération*)
 - 5.2.2. Approbation du dispositif de prolongation des contrats doctoraux impactés par la crise COVID en 2020 (*délibération*)
 - 5.3. Points issus de la CFVU
 - 5.3.1. Stratégie de développement et modèle financier de la formation professionnelle continue et alternance (*délibération*)

- 5.3.2. Attribution des subventions FSDIE « aide aux projets » – **Sans objet**
- 5.3.3. Approbation de la politique sociale en faveur des étudiants : dispositifs d'aide *(délibération)*
- 5.3.4. Approbation de l'attribution d'un fonds de soutien aux associations étudiantes dans le contexte sanitaire *(délibération)*
- 5.3.5. Approbation de la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation de la licence de gestion de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires *(délibération)*
- 5.3.6. Approbation de la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation du master CCA, du master commerce et distribution, et du master finance de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires *(délibération)*
- 5.3.7. Expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie *(délibération)*

6. Questions diverses

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille,

Etaient présents :

Collège A : *Martine BENOIT, Etienne FARVAQUE, Jérôme FONCEL, Patricia MELNYK, Sophie TISON, Mohammed ZAKNOUNE*

Collège B : *Moulay-Driss BENCHIBOUN, Jamal EL KHATTABI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Gilles TOULEMONDE, Jacopo VIZIOLI*

Collège BIATSS : *Anthony LENS, Ludovic RODRIGUEZ, Benoit RUCKEBUSCH, Fabien SANTRE*

Collège étudiants : *Marie Lou DACHY, Romain GAUDY, Michelle GROMADA, Ryan L'EVEILLE, Daniel MAKOKO*

Personnalités extérieures : *Frédéric BOIRON, Bénédicte SAMYN-PETIT*

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Christophe NIEWIADOMSKI *procuration à Martine BENOIT*
Aymeric POTTEAU *procuration à Gilles TOULEMONDE*

Collège B :

Marjorie MEISS *procuration à Etienne FARVAQUE*
Catherine FOULON *procuration à Patricia MELNYK*

Collège étudiants :

Zacharie SADEK (en visioconférence) *procuration à Romain GAUDY*

Personnalités extérieures :

Nicolas LEBAS *procuration à Jean-Christophe CAMART*
Samir OULD-ALI *procuration à Martine BENOIT*
Cosimo PRETE *procuration à Jean-Christophe CAMART*

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : *Eric BILLOT*

Equipe présidentielle - Bureau :

Vice-président stratégie et prospective : *Régis BORDET*

Vice-présidente ressources : *Georgette DAL*

Vice-présidente formation : *Lynne FRANJIE*

Vice-président recherche : *Lionel MONTAGNE*

Premier vice-président : *Nicolas POSTEL*

Vice-président relations internationales : *François-Olivier SEYS*

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-président transformation numérique : *Pierre BOULET*

Vice-président formation continue et alternance : *Vincent COCQUEMPOT*

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : *Emmanuelle JOURDAN CHARTIER*

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : *Sandrine ROUSSEAU*

Vice-présidente étudiante : *Imane ECHAABI (en visioconférence)*

Unités de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Faculté d'ingénierie et de management de la santé : *Annabelle DERAM (en visioconférence)*

Faculté de médecine : *Dominique LACROIX (en visioconférence)*

Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique : *Guillaume PENEL*

Directeur général des services : *Pierre-Marie ROBERT*

Directrice générale des services : *Marie-Dominique SAVINA*

Agent comptable : *Delphine LIARD*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *François ZALIK*

Chargée de la gestion et la coordination des instances : *Julie DEGRENIER*

Invité(e)s :

Caroline DESOMBRE : Directrice adjointe de l'INSPE *(en visioconférence)*

Didier GOSSET : Conseiller du président, délégué aux affaires sanitaires de l'Université de Lille

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à 14h

Le conseil d'administration est précédé de l'intervention d'une délégation d'étudiants membres de l'UNEF et d'une intervention d'un membre d'InterAsso. Les premiers reviennent sur les problèmes d'inscription auxquels sont confrontés certains étudiants. La deuxième intervention propose de soumettre au conseil d'administration une motion visant à l'intégration des membres des instances de l'université aux groupes de travail sur l'EPE ainsi que la mise à disposition des documents de travail.

Déclaration d'InterAsso :

« "InterAsso : Ton réseau étudiant" est sincèrement attaché aux valeurs et au respect de notre démocratie universitaire. Nous avons la conviction, que la réflexion collégiale, le débat éclairé, inspiré, passionné, toujours dans un élan constructif, que la diversité de visions, d'opinions, et de modèles, toujours dans un cadre respectueux et tolérant, sont non seulement nécessaires mais également indispensables à l'élaboration d'un modèle d'établissement public expérimental (EPE) à la hauteur des attentes, des espérances et des efforts consentis et fournis par l'ensemble de la communauté de l'Université de Lille.

Ce modèle de construction démocratique et participatif nous tient d'autant plus à cœur que son respect strict et de manière saine démontre bien la possibilité même de construire ensemble et mener à bien un projet même aussi conséquent qu'un EPE. Le caractère extrêmement fonctionnel de nos méthodes de travail, même lorsque les voix sont nombreuses et parfois divergentes, montrent que le débat démocratique mérite et doit être sauvegardé au sein de l'échelon central de l'EPE.

À l'inverse, si les méthodes de travail employées pour la construction de cet établissement, visent une réduction des effectifs pour une plus grande efficacité technique, de telles méthodes, rejetant le débat constructif au profit d'une rapidité exécutive, sont à notre sens doublement dangereuses :

➤ Dangereuses d'abord, parce qu'elles ne prennent pas en compte des points de vigilance importants, et ne permettent pas aux personnes exclues du débat de repérer d'éventuelles trajectoires et dérives dangereuses et de proposer des solutions consensuelles pour éviter de telles trajectoires. Elle empêche par la même occasion ces mêmes personnes exclues du débat de défendre leurs intérêts en amont. En effet, une mise à disposition particulièrement tardive des documents de travail pour délibération auprès de ces personnes absentes, ne leur laisse véritablement AUCUNE marge de manœuvre pour formuler leurs points de vigilance et proposer des solutions alternatives.

➤ Dangereuses ensuite, parce que le projet finalisé sera nécessairement le reflet de la méthode de travail qui y a conduit. Si la méthode de construction n'est pas inclusive de toutes et tous en amont, elle aboutira à un projet peu partagé par les différents acteurs, et serait révélateur d'une absence de gouvernance inclusive et partagée.

Afin d'orienter le choix de la méthode de travail de la construction de l'EPE, qui pour les raisons sus-citées est un choix crucial, car déterminant, le conseil d'administration de l'Université de Lille avait voté, le 12 mars 2020, par anticipation, une motion pour cadrer cette méthode de travail.

Pour rappel, le corps de la motion demandait la méthode de travail suivante:

- Rédiger les statuts en associant au maximum les élus et la plus large part possible de la communauté universitaire. Cette co-construction doit aboutir à la définition collégiale des principes qui présideront à la construction et au fonctionnement de l'EPE.

- La structuration de l'EPE doit garantir l'équité entre l'ensemble des entités le composant.
- La gouvernance de l'établissement doit assurer une véritable démocratie universitaire et notamment une représentation majoritaire des élus du personnel et des usagers

Vous pouvez retrouver cette motion intitulée : « Délibération CA U Lille 12/03/2020 EPE – Principes et engagements » sur la page de la fondation ISITE, volet Université de Lille 2022, dans la partie Méthode de travail, motion du CA de l'université de Lille.

Les élus InterAsso souhaitent alors exprimer à la fois leur surprise et leur profonde inquiétude vis-à-vis de la méthode adoptée dans les faits pour la composition des groupes de travail sur l'EPE:

➤ En effet, l'initiative de leur création, leurs objectifs de travail, le rythme des réunions, les thématiques abordées, les documents de travail, les personnes chargées du pilotage, ainsi que la composition des groupes, n'ont pas été portés à la connaissance des conseillers. De tels éléments stratégiques auraient dû, à notre sens, être soumis à une consultation préalable du conseil d'administration, souverain et décisionnaire sur la question.

➤ D'autre part, la présentation de ces groupes de travail déjà constitués sans avis préalable au congrès sur l'EPE fut précipitée, avec une promesse de mise à disposition ultérieure du document et de la composition, choses que nos élus confirment ne pas avoir reçues. Néanmoins, nous avons pu constater l'absence totale et inquiétante des représentants étudiants, ainsi qu'une présence très faible des conseillers de l'université ainsi que de ses vice-présidents. Nous constatons à l'inverse la forte présence des services administratifs, des directions des composantes, et des écoles. Nous avons le regret de constater l'absence de l'échelon politique au profit de l'échelon administratif.

Nous avons réitéré expressément notre demande d'être intégrés au sein de ces groupes auprès du premier vice-président, et de disposer des documents de travail, ainsi que d'étendre la composition aux conseillers de l'Université de Lille ainsi que de ses vice-présidents. Nous réexprimons auprès du conseil d'administration en cette séance ces mêmes volontés, à travers une motion que nous souhaitons soumettre au vote :

“Le Conseil d'Administration de l'Université de Lille souhaite l'intégration immédiatement effective des membres issus des différents collèges des conseils centraux et des instances politiques de notre Université au sein des groupes de travail relatifs à la création de l'Etablissement Public Expérimental. Les documents de travail seront mis à disposition des élus, en l'état, au fur et à mesure de leur conception, et à chaque stade de leur évolution.”

1. Informations du président

Le président excuse l'absence de Catherine DUCARNE et accueille Mohammed ZAKNOUNE, élu Synergie et directeur de recherche au CNRS, qui succède à Marie-Christine COPIN. Il accueille également Xavier DELORME, nouveau directeur de cabinet, qui succède à Nicolas LEBLANC. Il confirme la nomination de Marie-Dominique SAVINA comme directrice générale des services.

Ryan L'EVEILLE (UNEF) interpelle le conseil d'administration à la suite du suicide d'une étudiante à Montpellier. Il explique que cela démontre que la transphobie est présente sur les campus universitaires. Il ne comprend pas que la demande de prénom usuel soit soumise à l'autorisation du président de l'université. Il s'interroge sur la mise en place de cellule de soutien psychologique aux étudiants au sein de l'université. Il se questionne sur l'existence de référents formés sur les questions de sexisme, racisme et de lgbti-phobie. Il demande également s'il y a une réflexion sur la mise en place d'un guichet unique qui faciliterait les démarches des étudiants dans un contexte de crise.

Le président rappelle que l'université est un lieu de tolérance et de respect des diversités.

Emmanuelle JOURDAN-CHARTIER (vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés) précise, pour la demande de prénom usuel, que les démarches ont été simplifiées et qu'une cinquantaine de dossiers, avec réponse positive, ont déjà été gérés depuis la rentrée. Elle ajoute qu'il y a ensuite un délai de fabrication des cartes et de modification de l'ENT. Concernant la précarité étudiante, elle explique qu'il existe un guichet unique à travers l'adresse mail : solidarite@univ-lille.fr. Elle rappelle que les étudiants peuvent être aidés par des aides financières, matérielles, alimentaires ou sur le loyer.

Sandrine ROUSSEAU (vice-présidente vie de campus et vie étudiante) indique qu'il existe des cellules de lutte contre le harcèlement sexuel et contre le harcèlement moral. Elle annonce également qu'un site internet, permettant de regrouper tous les signalements, va être créé.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) rappelle que le droit d'usage d'un prénom usuel a également été mis en place pour les personnels.

Le président annonce que deux sièges sont actuellement vacants au conseil d'administration. La MEL doit désigner un représentant car Annie LEYS n'est plus dans le nouvel exécutif. Pour le second siège, un appel à candidature est lancé pour désigner une représentante de l'enseignement secondaire après le départ en retraite de Madame DELVALLET.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) fait un point provisoire sur les effectifs avec une relative baisse des effectifs à l'échelle de l'établissement. Elle attire l'attention sur deux éléments pouvant expliquer cette baisse : la prolongation de parcouressup jusqu'au 24 septembre ainsi que le retard dans la fin des formations. Elle note cependant une augmentation des effectifs en licence et master et précise que les effectifs de l'INSPE sont intégrés cette année.

Etienne FARVAQUE (SynergieS) s'interroge sur l'augmentation en licence et master face à la baisse totale.

Lynne FRANJIE précise que elle n'a pas fait de focus sur l'ensemble des formations mais que sur certaines.

Jérôme FONCEL (SUniR) souhaite connaître les chiffres des inscriptions par site.

Lynne FRANJIE explique la difficulté à connaître les données par site du fait des flux d'un site à l'autre.

Nicolas POSTEL (Premier vice-président) fait le constat de difficultés quant au système de réservation commune des salles et note la nécessité de revoir l'organisation à ce sujet. Toutefois, il souligne qu'un investissement a été réalisé sur l'équipement permettant de faciliter le distanciel. Il remercie les deux chargés de mission sur les campus Pont de Bois et cité scientifique, Fabrice ANTOINE et Véronique LEMENACH, pour leur action. Il précise que l'an prochain, il y aura un nouveau logiciel et plaide pour une meilleure association et adéquation des composantes et des bâtiments.

Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU) explique que les difficultés liées aux salles sont un vieux problème. Il revient sur le manque de place qui l'amène à refuser de nombreux étudiants dans sa filière. Il déplore les conditions dégradées d'enseignement et souligne l'épuisement de l'ensemble du personnel. Il explique que les difficultés récurrentes usent le personnel.

Le président partage le désarroi de Jamal EL KHATTABI tout en faisant le constat de l'existence d'autres formations d'enseignement supérieur sur le territoire régional. Il se réjouit de l'attractivité de l'université mais explique que cette dernière ne peut pas régler seule ce problème générationnel.

Jérôme FONCEL revient sur les tensions sur cité scientifique et souligne le refus de la direction de gérer réellement les problèmes et de les résoudre sur le fond. Il déplore le déficit de coordination entre le niveau central et les facultés impliquées sur le site ainsi que le manque d'organisation autour de la répartition des salles.

Nicolas POSTEL explique que le problème organisationnel de la répartition des salles ne peut se régler qu'en connectant davantage la manière dont est conçue l'offre de formation. Il souligne la difficulté à faire respecter les consignes pour les composantes partageant des sites dans un contexte dégradé. Il constate également le faible recours au « distanciel » pour le moment.

Sophie TISON (SynergieS) explique qu'il y a de la mise à distance car des groupes dépassent la capacité des salles.

Ryan L'EVEILLE regrette que, le manque d'anticipation et d'organisation et les problèmes techniques liés à la gestion des salles, affectent les étudiants. Il pointe la responsabilité de la présidence sur ce dossier et demande à cibler les problématiques afin d'agir.

Le président déplore cette situation. Il explique que de multiples causes peuvent l'expliquer : problème générationnel, manque d'investissement de la part de différents acteurs, patrimoine inadapté. Il préconise l'optimisation de l'usage des espaces et explique que l'université fait son maximum pour résoudre ce problème.

Gilles TOULEMONDE (SynergieS) souligne que dans certains campus, il n'y a pas de problème lié à la gestion de salles. Il reconnaît l'existence de problèmes récurrents comme les déficits en personnel ou budgétaire. Il affirme que les investissements de l'université de Lille et de la fondation ISITE permettent un enseignement hybride. Il s'interroge sur le fait de demander toujours plus de subsidiarité et dans le même temps, se tourner vers l'université quand cela ne va pas.

Jérôme FONCEL interroge le président sur son plan pour l'an prochain compte-tenu de l'augmentation prévisible du nombre d'étudiants, dont le projet de rapatrier environ 1000 étudiants du site de pont de bois sur le site de cité scientifique.

Le président conteste le chiffre de 1000 étudiants. Il recommande d'optimiser l'utilisation des salles, de redimensionner les groupes, et de passer en mode projet pour être plus efficient. Il explique que des groupes de travail sont sur ce dossier.

Nicolas POSTEL rappelle qu'un processus de changement de logiciel est en cours et prône pour une meilleure adéquation entre le patrimoine et l'offre de formation. Il annonce qu'un point sur le patrimoine sera fait lors d'un conseil d'administration au mois de novembre.

Michelle GROMADA (FSE & SOLIDAIRES) s'interroge sur le rôle du conseil d'administration : cette instance ne sert-elle pas à régler les problèmes actuels ?

Il déplore également le fait que la présidence ne prenne pas ses responsabilités et rejette la faute sur d'autres acteurs.

Le président rejette cet argument. Il explique que les causes sont multiples, certaines proches de la présidence, d'autres moins.

Benoit RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille) met en lumière le fait que le patrimoine ne permet pas de respecter les règles du PRA2 (plan de reprise des activités). Il regrette que les étudiants aient été accusés de propager le virus.

Le président ne perçoit pas l'objet de cette intervention et rejette cette accusation.

Jamal EL KHATTABI déplore que l'histoire se répète. Il explique qu'on en est au même point qu'il y a trente ans. Il regrette que la question de la dégradation des bâtiments n'ait jamais été réglée. Il explique que son rôle en tant qu'élu est de poser des questions pour pouvoir avancer, d'être un relai des personnels. Il regrette la manière dont sont reçues ses interventions et revendique son droit à la critique.

Didier GOSSET (Conseiller du président, délégué aux affaires sanitaires de l'université de Lille) fait un point sur la situation sanitaire. Il explique que la crise évolue et que cela nécessite de s'adapter en permanence. Il précise que l'objectif est d'assurer la continuité pédagogique tout en essayant de garantir au mieux le présentiel. Il rappelle l'importance du port du masque en toutes circonstances.

Il expose le dispositif de gestion de la situation sanitaire. Un niveau central, composé du délégué aux affaires sanitaires, Marie-Dominique SAVINA, et Thomas BEQUEREL, est chargé de gérer la situation avec les différents acteurs. Un niveau intermédiaire, composé de référents COVID dans chaque composante, s'occupe de la remontée des informations et de la recherche des cas contact. Un niveau inférieur, à renforcer, s'appuie sur des étudiants relais. Ils s'emploient à faire preuve de pédagogie auprès de leurs camarades en rappelant les gestes barrières.

Il revient sur la situation sanitaire au niveau de la métropole et sur les formations ou composantes ayant été particulièrement touchées (Polytech, L2 SV, les 3 IUT). Au 29 septembre, on dénombre 263 cas dont 14 personnels. Il appelle à la vigilance face à l'augmentation du nombre de cas.

Frédéric BOIRON (directeur général du CHU de Lille) annonce un regain de circulation du virus en particulier dans les métropoles. Il explique que cela ne se traduit pas forcément, pour le moment, par une corrélation immédiate sur le nombre de personnes prises en charge par le système de santé. Il revient sur la nécessité de protéger les populations à risque et insiste sur le fait qu'aucune population n'est responsable de la circulation du virus. Il conclut en rappelant qu'il ne faut pas renoncer aux soins pour les autres maladies.

François-Olivier SEYS (vice-président relations internationales) revient sur les projets où l'université a candidaté. Il explique que l'université a obtenu un 7^{ème} master Erasmus plus sur deux ans. Les trois nouveaux sont : mécanique du solide, biopharm et économie internationale. Il explique que cela a permis de récupérer 25 millions d'euros sur deux ans d'argent européen. L'université est la première française et la troisième dans l'Union européenne après Glasgow et Gand sur cet appel à projet.

Il revient sur la mise en place d'une politique de développement sur le programme Erasmus sur les mobilités internationales de crédit. Cela finance des mobilités d'étudiants et de collègues non-européens. Il énonce les bons résultats obtenus : un partenariat avec l'Arménie pour l'INSPE, un partenariat avec la Géorgie, la Chine pour la FST, la Biélorussie pour l'IUT A, le Sénégal pour l'INSPE, et Haïti pour la FSES. Le premier master franco-allemand voit également le jour.

Il précise qu'il y a trois nouveaux ERC : un porté par CRISTAL, un par le FLAM, un par le C2IL.

Il se félicite que dans les 23 projets H2020 financés par l'Europe cet été, il y en a un porté par l'université de Lille et le CHU.

Il ajoute que l'université va peut-être valider deux implantations de l'université de Lille à l'étranger. Il poursuit en indiquant que l'université a eu l'accréditation du gouvernement chinois pour ouvrir une antenne de Polytech. L'université va aussi renouveler une convention qui crée de fait une antenne de l'IAE à Alger. Il souligne également le beau projet sur l'Afrique porté par les collègues d'Infocom. L'université a concrétisé un autre projet qui est le réseau 3I. Il rappelle l'accord de coopération stratégique avec Gand, Leuven et Kent. Il soutient que cela a été possible grâce à l'ISITE qui est une

vraie valeur ajoutée pour l'avenir. Il explique que la seule déception est de ne pas avoir eu le projet d'université européenne inclusive. Il affirme qu'il y a la possibilité de recandidater dans deux ans avec 900 000 euros pour préparer la candidature. Il conclut en expliquant que la structure de coopération existe et que l'intérêt également.

Jérôme FONCEL soutient que le projet européen est un échec important. Il explique que les autres universités travaillent mieux sur les mêmes thèmes. Il ajoute que l'université est la seule EX à avoir échoué sur le projet européen. Il revient sur les évaluations SFRI et IDÉES en mentionnant les points faibles des projets (manque de clarté, structuration floue, problème d'articulation entre la formation et la recherche). Il se demande ce qui va changer dans les projets futurs et ce qui va être amélioré. Il s'interroge sur ce que l'on peut améliorer concernant le projet européen pour se différencier. Il ajoute que pour les projets SFRI et IDÉES, l'université va passer en deuxième session mais avec des montants inférieurs. Il s'interroge sur la direction prise par notre établissement.

François-Olivier SEYS est d'accord sur le fait que le projet d'université européenne est un échec. Il explique qu'il s'agit d'un excellent projet, construit à huit. Il pointe la soutenabilité post projet. Il argumente que le projet a été amélioré entre 2019 et 2020 mais que la perte de points s'explique par un document non-modifié. Il soutient que si le projet va dans le futur à l'oral, les évaluateurs verront qu'il s'agit d'un vrai projet collectif.

Sur WILL et IDÉES, il ajoute que l'université a reçu un « oui mais ». Il explique que la gouvernance doit être améliorée mais qu'il a bon espoir d'obtenir un « oui » derrière. Il assure que les modifications sont courantes.

Jérôme FONCEL déplore les faiblesses dans la rédaction des projets.

François-Olivier SEYS soutient que le texte n'est pas parfait mais affirme que le projet est en cours de rectification. Il reconnaît que l'université européenne est en effet un échec mais un échec sur un bon projet.

Le président précise que l'université n'est pas la seule université ISITE ou IDEX à avoir échoué. Il soutient savoir où va l'université. Il affirme que sur le dossier SFRI, la qualité scientifique n'est pas remise en cause.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services) annonce le report des délibérations portant sur les PV du 9 et du 23 juillet.

Jamal EL KHATTABI explique avoir demandé le retrait du PV du 23 juillet car il a été envoyé trop tard aux membres du conseil d'administration.

Le président informe du report du point sur le contrat de site. Il annonce que la direction reviendra vers le conseil lorsque le ministère aura validé le document.

3. Points stratégiques

3.2 Approbation de la convention de site 2020-2024 avec le CNRS

Lionel MONTAGNE (Vice-président recherche) présente la convention de site avec le CNRS 2020-2024. Il s'agit d'une convention qui régit le mode de fonctionnement au sein du site et permet de faire fonctionner de manière fluide et efficace les 32 structures de recherche partagées avec le CNRS. Un premier point concerne la politique scientifique partagée entre l'université et le CNRS. Le deuxième point est relatif à la mise en œuvre de cette politique et renvoie, notamment, à la question

de l'efficacité des unités mixtes de recherche (UMR). Il met en exergue la charte de signature des publications. Il explique qu'un accord national permet de mettre en avant les universités sur les publications.

Un autre aspect important est celui de la science ouverte. Il explique que l'archive ouverte de l'université, LilloA, est interfacée avec celle du CNRS, HAL. Il revient aussi sur la politique internationale partagée avec le CNRS notamment dans le cadre des laboratoires internationaux.

Il explique que deux clauses sont relatives aux activités de valorisation. Depuis janvier 2020, un décret impose d'avoir des mandataires uniques pour la gestion de la propriété intellectuelle. Il explique qu'un travail important a été fait avec le CNRS pour se mettre d'accord sur la répartition entre les différentes UMR. Cette dernière se fait en fonction du volume d'activité et de la capacité de valorisation. Il ajoute qu'une clause est spécifique à l'activité contractuelle. Il y a des mandats de signature des contrats. L'idée est de se mettre d'accord unité par unité de manière à avoir un mandataire. Cela permet de fluidifier la signature des contrats.

Il conclut en informant que le taux de contribution au contrat est de 18%. Il est le même que celui appliqué sur la période 2017-2020. 10% correspondent aux dépenses occasionnées par l'exécution du contrat qui sont reversées réciproquement en fonction des hébergements. 8% correspondent à la gestion des contrats.

Bénédicte SAMYN-PETIT (CNRS) met en avant l'intelligence collective et l'efficacité des services de l'université et du CNRS. Elle souligne le beau partenariat notamment au bénéfice des unités de recherche.

Jérôme FONCEL souligne qu'il s'agit d'un document **de qualité**, précis et informatif. Toutefois, il s'interroge sur la spécificité des sciences humaines et sociales, décrites comme « occupant une place originale dans le paysage national ». Il s'étonne du fait que l'interaction SHS-Santé ne soit pas mentionnée. Il pense qu'il serait important de mettre en avant les publications internationales **dans ce domaine**.

Lionel MONTAGNE explique que le terme « original » a été utilisé compte-tenu du spectre des thématiques, relativement large ramené à la taille du site. Il concède le fait que les interactions avec les autres disciplines n'aient peut-être pas été assez mises en avant.

Le président soumet la convention de site 2020-2024 avec le CNRS à la délibération du conseil (délibération n°CA-2020-097).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 2

3.3 Point sur l'établissement public expérimental, université de Lille

Le président poursuit avec le point sur l'établissement public expérimental (EPE). Il propose de reprendre une partie des échanges tenus dans le cadre du congrès du 17 septembre. Il précise les éléments de méthodologie en référence à la proposition de motion d'InterAsso. Il explique qu'il est légitime qu'une équipe présidentielle travaille en amont et produise un document présentant différentes options. Il considère que les groupes de travail sont techniques et non politiques. Il reconnaît que la présence des étudiants est importante mais qu'elle interviendra certainement à

partir du mois de novembre. Il annonce qu'un conseil d'administration se tiendra le 5 novembre avec un débat autour de l'EPE.

Nicolas POSTEL précise que les groupes de travail sont principalement techniques pour le moment car il s'agit d'une phase d'instruction. Il propose que ces groupes évoluent à partir du mois de novembre. Le principe qui a été arrêté est que les documents des groupes de travail se retrouvent sur une page web. Il précise que la commission des statuts sera consultée sur le document de travail des futurs statuts de l'EPE.

Ryan L'EVEILLE soutient l'idée que tout est politique, que la technique est donc politique. Il déplore que le débat soit ainsi fermé et dénonce un déni de démocratie. Il s'interroge sur le manque de transparence de ces groupes de travail et craint de se retrouver devant un projet tout fait. Il considère que les élus doivent participer à l'élaboration du futur établissement.

Le président rappelle que, le 17 septembre, s'est tenu un congrès qui a laissé la parole à chacun et chacune. Il ne voit donc pas de refus de la démocratie, bien au contraire. Il explique que l'équipe présidentielle viendra devant le conseil d'administration avec des propositions, et non pas avec des décisions.

Romain GAUDY (InterAsso) affirme que Nicolas POSTEL a associé technicité et politique dans son discours. Cela démontre, selon lui, que la politique est en lien avec la technicité. Il demande la transparence totale sur ce projet. Il explique qu'InterAsso a fait beaucoup de propositions visant à être incluses au projet. Il rejette l'idée d'être associé au projet dans sa dernière phase. Il réitère son souhait d'être intégré dès à présent pour pouvoir travailler sur les éléments et créer un projet tous ensemble. Il propose de nouveau que la motion d'InterAsso soit soumise au vote.

Nicolas POSTEL rappelle qu'une phase de préparation est nécessaire pour les groupes de travail. Il défend l'idée d'une difficulté, en termes d'organisation, à intégrer l'ensemble des acteurs dès le début des travaux. Il assure que tous les documents seront mis sur la table.

Romain GAUDY explique ne pas demander l'intégration de l'ensemble des membres du conseil d'administration mais l'intégration d'un membre dans les groupes de travail. Il souhaite également une transparence sur les textes en cours d'élaboration pour mettre en évidence les éventuels points de blocage.

Le président avance qu'il n'est pas de tradition de voter des motions délivrées lors de la séance. Il prend l'engagement d'appliquer cette motion et affirme être totalement d'accord avec son contenu. Il souhaite que les étudiants soient des acteurs de la construction de cet EPE.

Romain GAUDY propose de voter la motion.

Le président prend à son compte la motion et s'engage à l'appliquer.

Romain GAUDY souhaiterait connaître la position du conseil d'administration sur la motion.

Le président rappelle qu'il y a un délai et propose de la soumettre au prochain conseil d'administration pour que les groupes aient le temps de l'instruire.

Zacharie SADEK (InterAsso) explique que les membres du CA ont, par le passé, statué sur des motions qu'ils avaient découvert 30 minutes avant le début du conseil.

Le président ne pense pas que cela s'est déjà produit. Il répète avoir découvert à 14h la motion.

Etienne FARVAQUE se dit satisfait de l'effort de transparence et demande à aller encore plus loin. Il souhaiterait que chaque groupe de travail dispose d'une adresse mail. Il aimerait également que les groupes de travail associent des personnels. Il pense qu'il n'est pas nécessaire que des élus du CA soient présents dans les groupes de travail car ces derniers devraient se positionner. Il préfère associer les personnels et les usagers.

Le président adhère à cette proposition. Il considère qu'il serait important que le projet passe devant les conseils de composantes. Il propose de mettre en place rapidement cette idée d'adresse mail.

Sophie TISON (Synergies) salue également l'effort de transparence dans la composition des groupes de travail. Elle aurait aimé avoir quelques précisions sur les missions de ces derniers. Elle pense qu'il est également important de savoir quand les documents pourront être discutés.

Jérôme FONCEL déplore le fait que l'élection du prochain président de l'EPE se tienne avant le passage devant le jury de l'i-site ce qui prive les électeurs d'un élément d'appréciation important. Il considère que cette inversion du calendrier est un coup de force anti-démocratique. Il dénonce également l'ingérence de la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur qui a soutenu ce calendrier lors du congrès.

Le président explique que ce calendrier est suggéré par le SGPI (secrétariat général pour l'investissement) et l'ANR (agence nationale de la recherche). L'équipe qui gagnera l'élection ira, ou n'ira pas, présenter le projet.

Jérôme FONCEL soutient que l'équipe en place doit être jugée aussi sur son résultat devant le jury.

Le président comprend les arguments de Jérôme FONCEL mais expose qu'il s'agit d'une question de synchronisation des agendas.

Jérôme FONCEL y voit un chantage à l'élection et au renouvellement de l'i-site.

Le président indique qu'un candidat avec un projet alternatif peut se présenter. Il souligne qu'aller devant le jury avant les élections serait peine perdue.

Imane Echaabi (vice-présidente étudiante) soutient la motion des élus InterAsso. Elle souhaiterait qu'un représentant par liste soit intégré dès la phase de préparation aux groupes de travail sur l'EPE. Elle regrette de ne pas être intégrée en tant que vice-présidente étudiante. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas, pour le moment, de groupe de travail consacré à la vie universitaire. Elle demande à ce que l'avis des élus soit recueilli sur la mise au vote de la motion. Elle rappelle les deux revendications de la motion : l'intégration immédiate des élus aux groupes de travail sur l'EPE et le suivi régulier des documents.

Le président réaffirme que la motion n'a pas à être votée aujourd'hui. Il rappelle que la vice-présidente étudiante fait partie intégrante de l'équipe présidentielle et participe au point hebdomadaire sur l'EPE. Il refuse d'entendre qu'il n'y a pas d'information pour la vice-présidente étudiante.

Jamal EL KHATTABI se dit satisfait des débats mais déplore des non-dits. Il s'interroge sur les gagnants et les perdants liés au projet d'EPE. Il considère que quelque chose empêche la démocratie de s'exprimer. Il soutient que la démocratie ne se résume pas à l'élection d'un président ou d'un conseil. La démocratie, c'est aussi la minorité, la justice, la transparence. Il expose l'idée selon laquelle la direction viendrait faire obstacle à la démocratie. Il affirme soutenir la motion d'InterAsso même si, à titre personnel, il ne souhaite pas participer aux groupes de travail.

3.4 Plans de relance

Lionel MONTAGNE explique qu'il y a plusieurs plans de relance car il y a des échelles européennes, nationales, régionales et métropolitaines.

Au niveau national, le plan « France relance » prévoit un milliard d'euros sur six actions hors PIA4 : la prévention de l'emploi en R et D, l'augmentation du budget de l'ANR, la rénovation thermique des bâtiments, la création de places pour les étudiants dans l'enseignement supérieur, l'hybridation des formations, et la garantie des prêts étudiants. Il y a un deuxième volet qui concerne le PIA4 où il s'agit d'investir dans des thématiques particulières comme l'hydrogène, le quantique ou la cyber sécurité. Il y a également un sous-volet qui concerne le renforcement de l'écosystème ESRI et un autre sur les entreprises innovation.

Lionel MONTAGNE fait ensuite un focus sur la rénovation thermique des bâtiments publics. Il explique que ce sont des plans de relance dont l'action doit être très rapide et qu'il s'agit de projets déjà instruits. Il précise que les indicateurs sont les surfaces des bâtiments, les économies d'énergie prévues, le nombre d'utilisateurs et le montant des investissements totaux. Il souligne que le calendrier est très serré puisqu'il faut remonter les projets pour fin 2020 et que les opérations doivent être terminées en 2023.

Il développe les propositions sur lesquelles l'université travaille : un volet concerne un complément pour l'IUT A dans le cadre du rapatriement, il y a également 4 opérations de rénovation énergétique, et des opérations qui s'inscrivent dans d'autres opérations. C'est par exemple le cas pour le bâtiment C5, en cours de rénovation dans le cadre du CPER (contrat de plan Etat Région).

Il expose ensuite un volet sur l'emploi des docteurs avec notamment des aides pour l'embauche de jeunes docteurs.

Au niveau métropolitain, 2,4 millions d'euros sont consacrés au tourisme d'affaires et à la dynamique événementielle. Dans ce cadre, un centre de congrès de l'université pourrait être éligible. Il y a également des initiatives au niveau de l'accueil des étudiants. Des actions sont en cours avec le CROUS.

Au niveau régional, il y a 3 axes impliqués : la consolidation du tissu économique régional, l'énergie décarbonnée, et un axe plus social sur les jeunes et les familles.

L'université a déposé 6 ou 7 projets dans le domaine de la santé et dans le domaine de la rénovation des politiques publiques à travers l'appel « Résilience » lancé par la région et le ministère.

Au niveau européen, avec le plan REACT-EU, des financements de type FEDER sont disponibles. Il précise que 4 objectifs ont été annoncés par l'Europe et que l'université travaille avec la région pour identifier des projets. 4 projets ont été identifiés dans le domaine de la santé : deux sont en lien avec les CPER (le CPER ARIANES dans le domaine de l'imagerie, le CPER RESIST-Omics dans le domaine des maladies infectieuses), un projet COVID évolution, et un programme SHERE visant à renforcer les liens entre le CHU de Lille et d'Amiens.

Ludovic RODRIGUEZ (SUniR) demande s'il serait possible d'obtenir le document de présentation des plans de relance.

Lionel MONTAGNE propose de le diffuser.

Jérôme FONCEL explique que ce point lui a fait penser au plan de retour à l'équilibre. Il s'interroge sur la suite donnée à ce projet dont on n'entend plus parler.

Dans le cadre des plans de relance, il évoque la possibilité de faire de nouveaux bâtis et demande si l'université pourrait être éligible à ce type de dispositif.

Le président précise que l'on ne peut proposer que des projets ayant un certain degré de maturité dans le cadre de ces plans de relance. Il n'y a pas de projet de construction actuellement.

Marie-Dominique SAVINA ajoute que sur la partie immobilière, la date limite est le 9 octobre. Elle rappelle la nécessité d'avoir un volet énergétique sur la partie immobilière.

Le président explique qu'il s'agit d'une opportunité à travers ces plans de relance pour, par exemple, changer des fenêtres à Pont de bois. Il évoque la difficulté à financer ce genre de rénovation par un autre moyen.

Ryan L'EVEILLE se réjouit que des projets de rénovation thermique à vocation écologique soient entrepris. Il souhaiterait que les étudiants soient inclus dans l'élaboration de ces projets. Il s'interroge sur l'efficacité de la mise en place de ces projets. Il propose également d'envoyer une analyse de la présentation du projet de loi de finance.

Le président lui répond que l'écologie ne concerne pas que la jeunesse. Il renouvelle sa confiance au service patrimoine pour le suivi de ces projets.

Jamal EL KHATTABI regrette de ne pas avoir eu accès au document.

Nicolas POSTEL précise que les financeurs de l'Etat encouragent plutôt la réhabilitation au détriment de la construction neuve.

Ryan L'EVEILLE, réagissant à l'annonce de la création de 30 000 places à l'université d'ici à 2022 par la ministre Frédérique Vidal, s'interroge sur les conditions d'accueil des étudiants dans cette perspective.

3.5 Regroupements de composantes

3.5.1 Point d'étape

Nicolas POSTEL développe le point d'étape sur les fusions de composantes. Il rappelle qu'il y avait 23 composantes en 2018 et que l'objectif est d'atteindre une dizaine de composantes d'ici à 2022. Il explique que la méthodologie repose sur un principe bottom-up. Les différentes équipes discutent entre elles et les services sont en appui.

Il revient sur les étapes clés : constitution de la composante et de l'assemblée constitutive, vote des statuts, processus électoral qui désigne l'exécutif. Pendant ce temps, les anciennes composantes continuent d'exister. Il énonce les composantes déjà existantes : Humanités, FST, FSJPS, IAE LUSM avec un processus électoral en octobre 2020, Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires.

La création de l'UFR 3S est aujourd'hui soumise au vote du conseil.

Il rappelle que les 3 IUT sont dans un processus de mise en commun depuis un certain temps. Il explique que la consultation des conseils est prévue pour début novembre 2020 avec une décision du conseil d'administration en décembre 2020. Il ajoute que l'élection de la direction est prévue au printemps 2021 mais qu'elle peut déborder jusqu'à l'automne.

LEA et LLCE travaillent également sur un projet commun qui sera proposé à leur conseil en novembre 2020.

SEFA, Sciences de l'éducation et le département SEFID de l'UFR de psychologie sont en discussion autour du principe d'une composante commune.

Il explique qu'il y a un projet de constitution d'un institut qui ne serait pas une composante. Cet institut réunirait les départements Info com et Info doc, l'ESJ et potentiellement d'autres structures comme MédiaLille et le CFMI.

Il ajoute que des réflexions sont menées autour d'un projet d'institut d'ingénierie de Lille qui associerait Centrale Lille, Polytech, et l'ENSAIT.

Moulay DRISS BENCHIBOUN (SUniR) s'interroge sur les allers-retours avec le ministère concernant les IUT. Il explique que c'est le ministère qui crée et ferme les IUT.

Nicolas POSTEL précise que l'université est déjà en contact avec le ministère et qu'il y a une phase supplémentaire pour les IUT.

Moulay DRISS BENCHIBOUN poursuit en expliquant qu'à la fusion des trois IUT, s'ajoute la réforme des IUT. Il demande à ce qu'on puisse travailler en amont pour permettre de préparer la rentrée avec cette réforme.

Jérôme FONCEL se satisfait de la création de l'UFR 3S mais s'interroge sur le fait que la faculté prenne le nom d'UFR.

Nicolas POSTEL lui répond qu'une présentation sur l'UFR 3S sera faite juste après et qu'il pourra poser sa question à la suite de cette dernière.

Jérôme FONCEL se questionne aussi sur le niveau de subsidiarité mis en œuvre au sein de l'UFR 3S. Il interpelle Marie-Dominique SAVINA au sujet de la définition de l'ordonnateur secondaire. Il se demande dans quelle mesure un directeur ou une directrice de département peut se voir déléguer une signature pour exercer des opérations financières.

Marie-Dominique SAVINA expose que l'ordonnateur secondaire est une délégation du président au directeur de composante. Elle précise qu'un périmètre budgétaire peut être défini en fonction des centres de ressources budgétaires et du périmètre de responsabilité au niveau du département.

Jérôme FONCEL demande si c'est le doyen ou le président qui décide.

Marie-Dominique SAVINA ajoute que c'est le président qui délègue au directeur de la composante et qu'à l'intérieur de la composante, il y a une gestion qui peut se faire dans le périmètre financier par délégation.

Jacopo VIZIOLI (SynergieS) s'interroge sur le projet concernant l'UFR de psychologie.

Nicolas POSTEL explique qu'il y a potentiellement deux projets mais que le plus avancé est celui avec les sciences de l'éducation. Il ajoute qu'il y avait également un projet avec la FST mais que ce n'est pas ce qui semble se dessiner.

3.5.2 Création de l'UFR des sciences de santé et du sport

Annabelle DERAM (Doyen de la Faculté d'ingénierie et de management de la santé) rappelle quelques éléments de contexte ainsi que l'historique lié à la création de l'UFR 3S. Elle revient sur la désignation d'un garant à l'automne 2019 en la personne du professeur Yves DEUGNIER. Ce dernier a permis de faire avancer les discussions, suite aux votes défavorables au sein de conseils de facultés. Elle explique que l'ensemble des personnels a été associé avec des groupes de travail ouverts à tous. Elle précise que les acteurs ont pris conscience de la singularité du projet en échangeant.

Dominique LACROIX (Doyen de la Faculté de médecine) explique que le travail a été poursuivi dans un contexte particulier et en concordance avec le SEGUR de la santé. Avec la création de l'UFR 3S, il voit l'opportunité, au moment de la transition du monde de la santé, de développer des transversalités et de gagner en efficacité en faisant la promotion d'un certain nombre d'axes stratégiques dans la formation initiale et dans la formation tout au long de la vie. Il explique

l'importance de s'orienter vers la santé globale, prenant en compte la santé soignante et non-soignante. Il rappelle que l'UFR sera adossée au CHU de Lille et que des professions intermédiaires vont l'intégrer notamment les paramédicaux.

Guillaume PENEL (Doyen de la Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique) soutient que les interventions d'Annabelle DERAM et Dominique LACROIX démontrent la complémentarité trouvée depuis plus de 18 mois. Il souligne le travail effectué par Pierre-Marie ROBERT et par les différents responsables administratifs sur ce dossier. Il explique que les groupes de travail se sont efforcés d'identifier les bonnes pratiques et de chercher un modèle de structure qui pourrait fonctionner. Il relate que le contexte sanitaire et la réforme des études de santé ont déjà permis de tester leur capacité à travailler ensemble. Il explique qu'un « conseil decanal » a été pensé où chacune des composantes avec ses identités serait représentée. Il y aurait les membres élus des conseils de faculté et également une instance de concertation avec l'ensemble des doyens des 5 facultés. Il espère que cette UFR fera briller l'EPE.

Le président remercie les intervenants. Il se félicite de ce projet qui marquera le site lillois et pense que l'UFR 3S va devenir la plus grande et la plus belle faculté de France dans le domaine de la santé.

Romain GAUDY remarque que l'intégration des différents acteurs dans les groupes de travail est possible.

Le président en est convaincu.

Moulay DRISS BENCHIBOUN souligne l'importance de la structuration du projet sur un temps long dans l'intérêt des étudiants, des personnels et de l'université. Il se questionne sur l'autonomie de gestion des futures composantes. Il pense que cela serait important de l'inclure dans le projet avec une feuille de route et une méthodologie de travail. Il soutient que l'équipe de direction doit prendre en compte les amendements et les propositions que font les conseillers.

Le président annonce qu'il reviendra rapidement vers eux sur la question de la subsidiarité. Il rappelle que c'est une composante qui est créée avec un doyen qui fera partie du comité de direction et qui participera à la stratégie de l'établissement.

Jérôme FONCEL se demande pourquoi cette faculté de santé s'est transformée en UFR. Il pense avoir compris que les départements allaient garder le nom de faculté. Il s'interroge sur le fonctionnement de l'UFR 3S et en particulier sur le niveau de subsidiarité interne qui sera mis en œuvre. Cela pourrait être riche d'enseignements pour d'autres composantes.

Le président précise que ce n'est pas une faculté qui se transforme en UFR mais que le code de l'éducation définit des UFR qui peuvent s'appeler des facultés. Il rappelle qu'il n'a jamais revendiqué l'unicité dans ces grandes composantes. Il explique voir la subsidiarité entre le niveau central et ces grandes composantes. Il expose que l'UFR 3S a fait le choix d'appeler ses départements des facultés. Cela se justifie par la nécessité pour les départements d'être identifiés dans un écosystème national.

Jérôme FONCEL craint la constitution de petites universités hyper centralisées dans la mesure où la subsidiarité s'arrête au niveau de chaque composante et que rien n'est prévu pour l'instant pour donner un cadre structurant à ces composantes.

Le président admet que le niveau EPE est potentiellement un risque de recréer dix universités. Il souligne qu'à partir du moment où les moyens et la stratégie globale seront arbitrés par le prochain conseil d'administration, le système sera sous contrôle.

Jamal EL KHATTABI se questionne sur l'autonomie et la gouvernance des composantes récemment fusionnées.

Le président précise que des moyens seront alloués à l'UFR 3S et que le doyen, son équipe, son conseil d'administration en feront usage.

Le président soumet la création de l'UFR des sciences de santé et du sport à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-098).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 31

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 0

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

4.1 En matière règlementaire et de vie institutionnelle

4.1.1 Modification du bornage de l'année universitaire 2019-2020 pour le doctorat et les HDR (délibération)

Lynne FRANJIE expose que cette modification est demandée pour permettre aux doctorants et aux candidats à l'HDR, qui n'ont pas pu soutenir leur thèse pour des raisons liées au COVID, de pouvoir bénéficier jusqu'au 31 janvier 2021 de l'inscription 2019-2020 sans avoir à se réinscrire. Elle précise que cette modification est compatible avec le calendrier du CNU.

Le président soumet la modification du bornage de l'année universitaire 2019-2020 pour le doctorat et les HDR à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-099).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

4.2 En matière tarifaire et d'achats

4.2.1 Tarifs 2021 du raccordement des établissements hors Université de Lille au réseau RAOUL (délibération)

Pierre BOULET (Vice-président transformation numérique) explique que RAOUL est le réseau d'accès optique de l'université de Lille. C'est le réseau métropolitain sur lequel tous les sites de l'université de Lille sont raccordés. Il précise que l'université offre ce service à différents partenaires avec la grille tarifaire proposée. Il s'agit d'une mise à jour de la grille tarifaire avec deux modifications : la baisse des tarifs, car il y a une baisse des tarifs des fournisseurs, et la création d'un nouveau type de raccordement avec un débit inférieur.

Le président soumet les tarifs 2021 du raccordement des établissements hors Université de Lille au réseau RAOUL à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-100).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

Etienne FARVAQUE remarque que des éléments de contexte pourraient être ajoutés aux documents présentés aux administrateurs. Cela permettrait de mieux les comprendre.

Le président est d'accord avec cette intervention.

Jamal EL KHATTABI demande s'il serait possible d'obtenir le document présenté par Nicolas POSTEL sur le regroupement de composantes.

Nicolas POSTEL acquiesce.

4.2.2 Mise à jour de la tarification des locaux d'Eurasport (*délibération*)

Marie-Dominique SAVINA indique qu'il s'agit d'une remise à jour des tarifs et que les documents préparatoires sont assez détaillés.

Etienne FARVAQUE souligne qu'une phrase dans le document précise : « la gratuité pour l'activité de recherche des laboratoires sous la tutelle de l'université de Lille ». Il observe que, par définition, les laboratoires ont une activité de recherche. Il se demande si c'est seulement pour leur activité de recherche ou si, par exemple une assemblée générale de laboratoire ou une soutenance de thèse, est considérée comme une activité de recherche d'un laboratoire.

Marie-Dominique SAVINA lui répond qu'une assemblée générale reste dans une activité de recherche. Elle ajoute qu'il faudra préciser ces points et qu'Eurasport est un cas particulier de par ses plateformes.

Le président soumet la mise à jour de la tarification des locaux d'Eurasport à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-101).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 27

Pour : 23

Contre : 3

Abstention : 1

4.3 En matière financière et de ressources humaines

4.3.1 Indemnisation des experts participant à l'évaluation des dossiers de candidature aux bourses de mobilité Éole du réseau franco-néerlandais (*délibération*)

François-Olivier SEYS explique que le réseau franco-néerlandais est hébergé par l'université de Lille. Il précise qu'il est financé par des subventions en particulier celles du ministère des affaires étrangères. Il ajoute que les experts sont rémunérés pour l'évaluation des dossiers de bourse. C'est une pratique qui existait lorsque le réseau était hébergé par Pont de bois. L'idée est de maintenir cette pratique.

Romain GAUDY se demande combien d'experts sont concernés par cette mesure et en quoi consiste l'évaluation des dossiers.

François-Olivier SEYS indique que cela dépend du nombre de dossiers. Il précise qu'il y a une trentaine de bourses Eole et 200 à 300 demandes par an.

Le président soumet l'indemnisation des experts participant à l'évaluation des dossiers de candidature aux bourses de mobilité Éole du réseau franco-néerlandais à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-102).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 31

4.3.2 Demandes de remise gracieuse (*délibération*)

Marie-Dominique SAVINA présente une proposition de la direction générale des services concernant les demandes de remise gracieuse. Cette proposition est éclairée de la position de l'agence comptable, de la DRH et de l'assistante sociale.

Elle précise que pour le premier dossier, il s'agit d'un trop perçu entre octobre 2016 et mars 2019. Il est proposé un avis défavorable dans la mesure où l'agent n'a pas déclaré sa situation.

Sur le dossier n°2, l'avis est favorable pour le remboursement total de l'agent compte-tenu de sa bonne foi et de la responsabilité de l'administration.

Sur le dossier n°3, il s'agit d'un trop-perçu suite à un passage à demi-traitement dans le cadre d'un congé maladie puis d'un décès. L'avis est favorable pour la demande de remise gracieuse.

Le dossier n°4 correspond à un décalage dans le calendrier de paye après un trop perçu suite à un congé parental. L'avis est une remise partielle à 50% en prenant en compte la situation sociale de l'agent sur recommandations de l'assistante sociale.

Le dossier n°5 est un IFSE qui a été perçue en double pendant plusieurs mois. La proposition est une remise totale dans la mesure où l'erreur est du côté de l'administration.

Le dossier n°6 est un trop perçu de salaire après une demande refusée de congé longue maladie. Il y a eu un maintien à plein traitement au lieu de demi-traitement. L'avis est favorable à une remise partielle compte tenu de la situation sociale de l'agent.

Le dossier n°7 est une demande de remise gracieuse d'un montant de 402 euros, issu du CA du 19 septembre 2019. La proposition faite est celle d'une remise totale compte tenu de la dégradation de la situation sociale de l'agent.

Ryan L'EVEILLE demande, à propos du dossier n°2, si la dette a déjà été remboursée par l'agent.

Marie-Dominique SAVINA indique que le montant initial de la dette s'élève à 760 euros. Elle rappelle que, dans tous les cas, même si cela a été remboursé, l'argent sera reversé à l'agent. Il est possible que cela soit par anticipation.

Benoit RUCKEBUSCH s'étonne du délai sur le premier dossier par rapport à date initiale de la demande.

Delphine Liard (Agent comptable) précise qu'il s'agit d'un contrôle sur le supplément familial de traitement car l'agent avait déclaré ne pas avoir ses enfants à charge depuis un certain temps. Cela explique que la demande date d'aussi longtemps.

Marie-Dominique SAVINA ajoute que cela peut-être lié à un contrôle d'une autre administration.

Jamal EL KHATTABI se demande comment voter les demandes de remise gracieuse car l'avis pour le premier dossier est défavorable alors qu'il est favorable pour les suivants. Il précise être favorable pour tous les dossiers.

Le président propose de voter pour le premier dossier puis pour les autres.

Le président soumet le rejet de la demande de remise gracieuse correspondant au dossier 2020.01 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-103).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 31

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 2

Le président soumet les demandes de remise gracieuse correspondant aux dossiers 2020-02 à 2020-07 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-104).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 31

4.3.3 Valeur faciale de la carte cadeau attribuée aux enfants de personnels pour 2020
(délibération)

Georgette DAL expose que ce point porte sur la fête de Noël habituellement organisée tous les ans. Elle explique que la situation sanitaire a amené à annuler cette manifestation cette année. La proposition est donc de rebasculer l'argent prévu pour le spectacle (48 000 euros) pour permettre d'augmenter la valeur faciale des cartes cadeaux aux enfants de personnel. Elle rappelle que les enfants de personnels de moins de 14 ans devaient avoir une carte cadeau de 20 euros. Le conseil de gestion du SCAS a accepté l'idée que la valeur faciale passe à 35 euros. Elle précise que les services avaient budgété 126 525 euros pour la fête de Noël dont 14 500 euros déjà versé. Il y avait également une dépense prévue de 9 825 euros pour la collation et de 67 900 euros de cartes cadeaux à hauteur de 20 euros. 119 700 euros sont ainsi reversés pour les cartes cadeaux à destination des enfants de personnel. Elle indique que cela représente 3 420 enfants. Le budget est finalement de 134 200 euros. Elle précise que le directeur du SCAS est en négociation pour garder le bénéfice des sommes déjà versées pour le spectacle de cette année pour l'an prochain.

Sophie TISON remarque une erreur de colonne sur le tableau du document préparatoire.

Le président soumet la valeur faciale de la carte cadeau attribuée aux enfants de personnels pour 2020 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-105).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 31

4.4 Attribution de subventions

4.4.1 Sur budget des services

4.4.1.1 Association « Ulysse »

François-Olivier SEYS explique que l'association Ulysse organise des actions autour de l'accueil des étudiants étrangers. Il précise que l'association est subventionnée traditionnellement sur le budget du CLIL et que la subvention de 4 600 euros a été votée en CFVU à l'unanimité.

Plusieurs conseillers font remarquer que les statuts de l'association sont encore libellés Lille 3.

François-Olivier SEYS précise que l'association agit pour toute l'université.

Jamal EL KHATTABI note que toutes les associations ne bénéficient pas de l'avantage d'être financées sur le budget de service du CLIL. Il remarque que le président, Sandrine Rousseau ou encore François-Olivier SEYS sont membres d'honneur de l'association. Il se questionne sur la légalité de financer cette association lorsque des membres de l'équipe de direction en font partie.

Nicolas POSTEL lui répond que c'est fréquemment le cas.

Le président précise qu'un président ou son équipe ne doivent pas faire d'ingérence dans une association. Il ajoute qu'en tant que membre d'honneur ou invité, il n'y a pas de pouvoir décisionnel.

Jamal EL KHATTABI estime que, déontologiquement, ce n'est pas l'idéal.

Le président propose une charte pour rappeler le lien qu'a l'université avec les associations.

Gilles TOULEMONDE revient sur le fait que les documents sont encore libellés Lille 3. Il estime que l'association devrait modifier cela. Il suggère que des documents montrent que l'action de l'association concerne bien l'ensemble de l'université.

François-Olivier SEYS rappelle que le CLIL est un service de l'ensemble de l'université. Il ajoute que la demande sera faite à l'association de modifier et d'améliorer leurs documents.

Ryan L'EVEILLE se demande si l'association a déjà l'agrément à l'université pour cette année car si ce n'est pas le cas, il propose de demander à ce que les statuts soient modifiés.

François-Olivier SEYS entend la remarque.

Ryan L'EVEILLE trouve que d'autres associations sont d'intérêt général pour l'ensemble de l'université mais que tout passe par le FSDIE. Il se demande si on ne pourrait pas débattre du fait que cette association soit subventionnée historiquement sur budget du CLIL. Il estime que le FSDIE peut permettre une subvention à la hauteur de ce que l'association reçoit du CLIL.

François-Olivier SEYS explique qu'il s'agit d'un héritage et propose de revoir cela avec l'association pour l'année prochaine.

Le président soumet l'attribution d'une subvention de 4600€, sur budget du CLIL, à l'association « Ulysse » à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-106).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

5. Points issus du conseil académique et de ses commissions

5.1 Points issus du conseil académique

5.1.1 Approbation du volet U Lille du projet « Pôles pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation

Caroline DESOMBRE (Directrice adjointe de l'INSPE) explique qu'il s'agit d'un projet qui réunit 4 INSPE : Amiens, Caen, Rouen et Lille. Le projet est basé sur 7 millions d'euros sur dix ans. Elle précise que le porteur de projet est l'université de Picardie Jules Verne. Il s'intitule 100% inclusion, un défi, un territoire. C'est un projet qui a été conçu autour de six actions avec trois grands objectifs : se doter d'outils qui permettent de décrire, d'analyser et d'interpréter les spécificités de notre territoire, co concevoir des formations à destination des enseignants pour leur permettre de faire face aux défis de l'inclusion, créer un pôle d'expertise en ingénierie didactique et pédagogique sur l'inclusion. Elle ajoute que l'université de Lille bénéficie d'un financement de plus d'un million d'euros sur ces dix ans.

Le président soumet le volet U Lille du projet « Pôles pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » à la délibération du conseil (délibération n°CA-2020-107).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1

5.2 Points issus de la commission recherche

5.2.1 Approbation des demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets de la Région Hauts de France

Le président propose de ne pas rouvrir le dossier et d'acter le vote de la commission recherche.

Le président soumet les demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets de la Région Hauts de France à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-108).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

NPPPV : 1

5.2.2 Approbation du dispositif de prolongation des contrats doctoraux impactés par la crise COVID en 2020

Etienne FARVAQUE demande des éclaircissements sur le document présenté.

Lionel MONTAGNE explique qu'une enquête a été menée auprès de l'ensemble des doctorants de l'université. Il précise que 703 réponses ont été apportées et que 174 demandes de prolongations ont été prises en compte. Il fallait ensuite distinguer celles qui étaient financées par le ministère, par la région ou par d'autres partenaires. 69 ont été remontées au ministère. Chaque demande a été examinée par le directeur de thèse, par le directeur de l'unité de recherche et par l'école doctorale. Cette démarche a été menée conjointement avec les EPST et les écoles. Il précise que le retour du ministère se fera au mois d'octobre. Il explique que les avenants ont été anticipés en partant du principe que le ministère va accepter toutes les demandes de financement. Il souligne le petit risque pour l'établissement si le ministère ne finance pas tout. L'ensemble des demandes représente 600 000 euros.

Etienne FARVAQUE se questionne sur les conséquences pratiques pour les doctorants. Il se demande si les contrats d'ATER sont décalés ou réduits par exemple.

Lionel MONTAGNE n'a pas de réponse précise pour les ATER.

Georgette DAL revient sur la difficulté à instruire ce dossier. Elle explique qu'il y avait, d'une part, des contrats d'ATER déjà reconduits dans le cadre de la campagne de recrutement d'ATER. D'autre part, des bénéficiaires de contrats doctoraux de l'an dernier avaient aussi pu demander des contrats d'ATER cette année. Ces derniers ont ainsi pu choisir entre les deux.

Lionel MONTAGNE propose d'apporter des précisions plus tard. Il remercie au passage les services pour leur investissement sur ce dossier.

Jacopo VIZIOLI s'interroge sur comment ça se passe au niveau national.

Lionel MONTAGNE lui répond que tout le monde a fait cela au niveau national. Il précise que Madame Vidal a redit qu'elle financerait l'ensemble.

Ryan L'EVEILLE salue la prolongation des contrats doctoraux. Il demande une précision sur l'avis de la commission recherche.

Le président précise qu'il y a eu 22 votes pour, deux votes contre, une abstention.

Le président soumet le dispositif de prolongation des contrats doctoraux impactés par la crise COVID en 2020 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-109).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 30

5.3 Points issus de la CFVU

5.3.1 Stratégie de développement et modèle financier de la formation professionnelle continue et alternance

Vincent COCQUEMPOT (Vice-président formation continue et alternance) explique que la stratégie et le modèle financier de la formation professionnelle continue et alternance ont été présentés et adoptés en 2018 pour deux ans. Il présente le document comme le guide de la formation continue et de l'alternance pour les deux années à venir.

Il revient sur l'évolution de la direction de la formation continue et de l'alternance (DFCA) sur les deux dernières années avec la construction du service en 2018. Il note également l'impact de la loi dans la liberté de choisir son avenir professionnel et l'intégration de l'apprentissage dans la formation professionnelle. Il explique qu'il y a également un positionnement des composantes sur l'offre de service avec des taux de prélèvement associés. Il y a aussi la prise en compte progressive du travail en commun que l'on peut faire avec les établissements de l'EPE.

Il pointe une nécessité à simplifier certains éléments. Il expose les axes de développement principaux. D'abord, accompagner la transition globale de la société et travailler à développer une offre de formation dans les hubs. Il poursuit avec l'objectif de faire de l'alternance une voie majeure de développement. Il précise que cette année, près d'une quarantaine de formations ouvrent en alternance. Il expose ensuite deux leviers de modernisation d'activité : la

digitalisation de l'offre de formation continue et l'accompagnement des transitions professionnelles avec la création d'un centre de gestion des carrières. Il pointe un objectif de simplification en interne et externe de la formation continue et de l'alternance. Il annonce la création d'un site de la formation continue alimenté par l'ensemble des composantes pour permettre de clarifier l'offre et de dématérialiser un certain nombre de procédures.

Il y a également une simplification de l'offre. Il y avait auparavant la possibilité pour les composantes de se positionner sur trois types d'offres : une offre minimale, une offre collaborative, une offre maximale. Cela est réduit à deux : offre minimale et collaborative. Les composantes qui étaient dans un modèle collaboratif basculent dans un modèle socle avec une gestion dans la composante de l'offre de formation.

Au niveau financier, on constate une évolution du modèle. Il relève le passage de 35% à 30% pour le prélèvement dans le modèle collaboratif. Il précise que l'apprentissage est intégré dans le modèle avec des prélèvements à 10%, 20% ou 30%. Il ajoute qu'un report de recettes est possible sur trois ans.

Enfin, il conclut en annonçant la création d'un centre de gestion qui gère une offre d'accompagnement et une offre de coordination sur l'université. Cette dernière permet à un certain nombre de grands partenaires, qui travaillent avec l'ensemble des composantes, de bénéficier d'une offre de service un peu différente de la part de l'université. Il explique aussi qu'il sera demandé aux composantes de se positionner par rapport à cette offre de service.

Ryan L'EVEILLE loue la simplification et la stratégie. Il rappelle que l'université doit être un lieu d'enseignement et de connaissances pour tout le monde. Il se questionne sur le compte d'engagement citoyen (CEC) et le compte personnel de formation (CPF) en demandant si cela permet d'accompagner réellement des personnes qui aimeraient avoir une formation professionnelle à l'université de Lille.

Vincent COCQUEMPOT ne comprend pas le rapport direct entre le CEC et la formation professionnelle. Il précise que le CPF permet de cumuler des euros lors d'une expérience professionnelle pour financer de la formation.

Ryan L'EVEILLE indique que le CEC permet de cumuler des points pour l'insertion à la formation professionnelle à l'université.

Vincent COCQUEMPOT ajoute que la DFCA travaille sur l'engagement citoyen avec notamment le DU engagement citoyen. Il pense que le CEC et le CPF ne sont pas du même niveau car le CPF est comptabilisé en euros alors que le CEC permet de comptabiliser des compétences.

Ryan L'EVEILLE demande s'il serait possible d'avoir un référencement dessus.

Vincent COCQUEMPOT acquiesce et précise qu'il va regarder cet enjeu.

Jérôme FONCEL s'interroge sur l'évolution de la dotation générale de fonctionnement et en particulier comment celle-ci pourrait être revue à la baisse si les ressources propres d'une composante augmentaient. Il demande s'il peut y avoir une ligne d'équilibre et un cadre qui maintient les incitations et qui permet de se projeter.

Nicolas POSTEL répond qu'il doit y avoir un cadre incitatif et que cela doit se faire plus clairement.

Vincent COCQUEMPOT ajoute que cela est clair sur un certain nombre de dispositifs, par exemple, quand un DU est mis en place, il doit être autofinancé. Il explique que c'est une réflexion qui doit être

menée plus largement. Il pense que les composantes qui développent de la formation professionnelle ont des ressources propres. Il ajoute qu'il est difficile de quantifier cela.

Moulay DRISS BENCHIBOUN se demande si le modèle économique s'appliquera aussi aux établissements composantes qui vont arriver dans le cadre de l'EPE.

Le président précise qu'il faudra un certain temps pour trouver des accords et des modalités acceptables par les uns et par les autres.

Moulay DRISS BENCHIBOUN indique que l'intégration de la formation professionnelle des écoles qui vont arriver est mentionnée dans le document.

Vincent COCQUEMPOT explique qu'elles sont intégrées aux réflexions dans le conseil interne de formation professionnelle. Il argumente que cela permettra d'avoir des discussions sur les enjeux de la formation professionnelle. Il lui paraît important de les inviter dans des prochains conseils pour discuter de la mise en place. Il ajoute que le modèle financier qui est proposé est pour 2021-2022 donc pour les composantes actuelles.

Moulay DRISS BENCHIBOUN se questionne sur la répartition de la subvention plan régional de formation (PRF). Il ajoute que 40% est prélevé par le service sur la subvention et que cela lui paraît beaucoup. Il se demande comment le reste est réparti entre les composantes.

Vincent COCQUEMPOT lui répond que sur les 40%, il y a toute l'offre portée par la DFCA pour les demandeurs d'emploi. Il précise que le PRF est une subvention d'accompagnement et que cela ne paye pas la formation. La répartition a été proposée par rapport aux effectifs N-2 de demandeurs d'emploi.

Moulay DRISS BENCHIBOUN demande s'il y a un bilan pour la rentrée concernant l'apprentissage et le développement de la formation continue par rapport à l'année dernière.

Vincent COCQUEMPOT explique qu'il est un peu tôt pour un bilan et qu'un conseil de la formation professionnelle doit se tenir la semaine prochaine. Il a demandé à toutes les composantes de lui remonter les effectifs d'inscrits en apprentissage et les potentiels inscrits, c'est-à-dire ceux en recherche de contrat. Il loue la qualité des formations proposées en apprentissage ainsi que l'aide apportée par l'Etat aux contrats d'apprentissage. Il rappelle que la décision a été prise en CA de ne pas demander de reste à charge aux entreprises. Ce qui fait que cela ne coûte rien aux entreprises. Il ajoute que les signaux sont plutôt rassurants pour cette année mais qu'il faudra être vigilant l'an prochain car l'aide de l'Etat n'est prévue que pour cette année. Il ajoute qu'il y a une bascule de certains contrats de professionnalisation vers des contrats d'apprentissage et qu'il y a une inquiétude sur la reprise d'étude.

Moulay DRISS BENCHIBOUN revient sur les 30% de baisse sur les ressources propres liées au 5% de baisse sur le fonctionnement dans la lettre de cadrage. Il rappelle qu'il avait dit, lors d'un précédent CA, que pour l'apprentissage, il y avait beaucoup d'aides du ministère et que cela allait se développer. Il se demande si on va revoir la baisse de 5% dans le cas où l'université développe davantage de ressources propres et n'est pas à la hauteur des 30% de baisse. Il attend le bilan complet.

Vincent COCQUEMPOT explique qu'il faut être vigilant car les financeurs de l'apprentissage ont des difficultés à payer. Il espère récupérer dans l'année budgétaire l'ensemble de ce qui est dû à l'université. Il avance le fait qu'il peut y avoir un décalage et que ce ne soit pas cette année mais l'année prochaine. Il propose de faire le bilan précis des ressources prochainement. Il ajoute que la

formation professionnelle habituellement c'est 26 millions d'euros. La baisse sur certaines formations peut avoir des impacts assez forts. Il espère qu'il y aura un impact positif avec l'ouverture de 40 formations supplémentaires en apprentissage.

Sophie TISON revient sur l'intégration des écoles dans le cadre de l'EPE. Elle donne l'exemple de masters commun, comme Data science avec Centrale, où il y a une vraie demande pour des contrats de professionnalisation. Elle trouverait cela dommageable que le fait de ne pas s'entendre avec Centrale soit un frein à ouvrir la formation en contrat de professionnalisation.

Le président soumet la stratégie de développement et modèle financier de la formation professionnelle continue et alternance à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-110).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 29

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

5.3.3 Approbation de la politique sociale en faveur des étudiants : dispositifs d'aide

Nicolas POSTEL explique que cela est passé en commission FSDIE et en CFVU. Il expose qu'il s'agit d'une nouvelle tranche d'aides liée à la crise sanitaire.

Ryan L'EVEILLE salue l'action de l'université. Il espère que des réévaluations seront possibles si la crise se poursuit.

Le président soumet la politique sociale en faveur des étudiants à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-111).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 28

5.3.4 Approbation de l'attribution d'un fonds de soutien aux associations étudiantes dans le contexte sanitaire

Marie-Dominique SAVINA expose que ce point a été présenté lors d'une réunion avec Didier GOSSET, Sandrine ROUSSEAU et les associations étudiantes puis est passé en CFVU. Il s'agit de mettre en place un fonds de soutien exceptionnel aux associations étudiantes dans un contexte de crise sanitaire. Cela pour leur permettre de mettre en place des actions qu'elles avaient prévues avant la crise.

Ryan L'EVEILLE se réjouit de cette décision. Il souligne que la vie étudiante c'est également le terrain, la pratique, l'accès aux locaux, et l'organisation de la vie étudiante. Il déplore de se retrouver, en tant que syndicaliste, face à des barrières administratives. Il demande une réflexion sur ce sujet.

Marie-Dominique SAVINA affirme être pour le maintien d'une vie étudiante tout en respectant les contraintes sanitaires. Elle soutient que les services sont à disposition des associations pour anticiper l'action et trouver des solutions de manière conjointe. Elle incite à contacter le directeur général à la vie étudiante, Bruno TRINEL, pour ces questions.

Le président soumet l'attribution d'un fonds de soutien aux associations étudiantes dans le contexte sanitaire à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-112).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 28

5.3.5 Approbation de la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation de la licence de gestion de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires (*délibération*)

François-Olivier SEYS précise qu'il y a eu unanimité de la CFVU pour ce point. Il ajoute qu'il s'agit d'un renouvellement de convention avec une école publique qui dépend du Premier ministre algérien. Cela concerne une mention de licence et trois mentions de master.

Le président soumet la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation de la licence de gestion de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-113).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 28

5.3.6 Approbation de la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation du master CCA, du master commerce et distribution, et du master finance de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires (*délibération*)

Le président soumet la convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de la préparation du master CCA, du master commerce et distribution, et du master finance de l'université de Lille à l'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-114).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 28

5.3.7 Expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie (*délibération*)

Vincent COCQUEMPOT expose que ce point a été débattu à la CFVU. Il s'agit d'un beau projet porté par la faculté de pharmacie, dans le contexte de l'universitarisation et de la territorisation de l'offre de formation paramédicale dans le cadre global de Ma santé 2022. C'est un appel à projet d'expérimentation lancé par le ministère pour six ans pour universitariser le brevet professionnel des préparateurs en pharmacie et le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière. Il ajoute que ces deux formations se font en alternance, en contrat d'apprentissage principalement. Cela concerne plus de 500 étudiants sur l'ensemble de la région pour les préparateurs en pharmacie et une cinquantaine pour les préparateurs en pharmacie hospitalière. Il précise qu'il y a de nombreux partenaires parce que la formation de préparateur en pharmacie est délivrée sur l'ensemble du territoire de la région. C'est un projet commun avec l'université de Picardie Jules Verne. L'objectif est de faire de la réingénierie du brevet professionnel et créer un DEUST. Il s'agit également de créer une licence professionnelle en lien avec le CHU.

Le président soumet l'expérimentation sur l'universitarisation des formations des préparateurs en pharmacie à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-115).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 28

6. Questions diverses

Ryan L'EVEILLE demande s'il serait possible que les questions diverses soient placées au début de l'ordre du jour.

Le président propose de demander en début de séance s'il y a des questions diverses mais de les laisser en fin de conseil.

Jérôme FONCEL revient sur le devenir du plan de retour à l'équilibre. Il souhaiterait également que le président mette à l'ordre du jour en novembre ou décembre un point sur le patrimoine.

Nicolas POSTEL lui répond que le point sur le patrimoine est prévu en novembre. Il précise que le plan de retour à l'équilibre est intégré dans l'ensemble des éléments repris dans le dialogue de gestion.

Jacopo VIZIOLI fait remarquer qu'une commission du patrimoine pourrait être prévue.

Nicolas POSTEL acquiesce.

Michelle GROMADA interpelle le conseil au sujet des agissements de la cocarde étudiante.

Le président regrette les propos qui ne respectent pas les valeurs universitaires, en particulier le respect et la tolérance. Il précise qu'un président d'université a peu de levier sur le temps médiatique des réseaux sociaux. Il ajoute que le tweet a été supprimé et qu'on ne peut retrouver la source.

Michelle GROMADA affirme que les responsables de la cocarde étudiante à Lille sont connus.

Marie-Dominique SAVINA ajoute que ces agissements sont intolérables. Elle rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des faits pour pouvoir établir une action. Elle précise également que les réseaux sociaux restent un espace qu'on ne maîtrise pas.

Le président explique qu'il a demandé une aide juridique aux services à ce sujet. Il répète la nécessité d'avoir un tiers identifié.

Etienne FARVAQUE suggère de mettre l'ouvrage, *Le cabinet des merveilles, objets de patrimoine de l'Université de Lille*, dans la boutique de l'université.

Le président remercie le service culture pour son travail sur cet ouvrage.

Ryan L'EVEILLE estime qu'on ne peut pas juste regretter les agissements de la cocarde étudiante. Il juge que c'est une association qui ne porte pas les valeurs de la République. Il demande à la direction si elle agira si on lui présente des faits.

Le président affirme que oui si les dossiers contiennent des tiers.

Ryan L'EVEILLE souhaiterait un contrôle des associations.

Le président réaffirme que si des faits avérés avec des tiers sont présentés, il enclenchera des procédures.

Michelle GROMADA demande quel comportement adopter lorsque des individus viennent l'intimider.

Marie-Dominique SAVINA explique qu'il faut contacter le PC sécurité pour qu'ils constatent l'intimidation.

Michelle GROMADA revient sur l'utilisation du prénom d'usage à l'université. Il déplore que cette question soit traitée tardivement et demande à ce que la procédure soit plus rapide.

Georgette DAL est d'accord avec Michelle GROMADA. Elle propose de voir cette question avec la vie étudiante.

Ryan L'EVEILLE souhaiterait la mise en place d'une procédure sur demande.

Georgette DAL explique qu'il ne s'agit pas d'une question de validation du genre mais d'une question technique de production de carte étudiante.

Le président remercie les administrateurs pour ces échanges.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15.

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le jeudi 5 novembre 2020

La Directrice générale des services


Marie-Dominique SAVINA

Le Président


Jean-Christophe CAMART

